LE MAÇON DÉMASQUÉ,

OU

RÉPONSE A M. DEFACQZ,

GRAND-MAÎTRE DES FRANCS-MAÇONS BELGES,

CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION,

ATTEINT

DE

JÉSUITOPHOBIE.

BRUXELLES.

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1845.

On a satisfait au vœu de la loi.

IMPR. DE GREUSE.

MONSIEUR LE GRAND-MAITRE,

La lettre que vous venez d'adresser à M. Nothomb, Ministre de l'intérieur, a été lue avec un grand plaisir par quelques-uns à qui vous l'avez envoyée *gratis*, et par quelques autres qui ont bien voulu l'acheter pour 30 *centimes*. Les uns et les autres ont ri de bon cœur, en apprenant que M. Nothomb, tout maçon qu'il est, ou qu'il a été, est devenu le grand ami, le grand protecteur.... des Jésuites.

Tout le monde convient qu'en l'accablant sous le poids de ce grief, vous vous êtes noblement vengé de ce Ministre, qui déplait souverainement à *ces bons Francs-maçons*, et qui, malgré cela, a l'audace de rester au pouvoir!

Comment! Tenir le portefeuille malgré ces gens désintéressés de la loge! Malgré ces gens sans ambition, qui ne voudraient pas même s'asseoir sur le banc des ministres..... à côté de M. Nothomb! Vraiment, c'est trop d'imperti-

nence! Vous avez donc bien raison *de crier haro sur ce baudet,*

Et de dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux; d'où vous vient tout le mal.

Si ce n'est pas là *un cas pendable*, on peut bien dire que les maçons sont des Jésuites!

Manger l'herbe d'autrui! Quel crime abominable!
La mort seule est capable
D'expier ce forfait!

On ne saurait trop louer, Monsieur, le zèle et le courage que vous avez montrés, vous, *Magistrat inamovible*, en écrivant à un indigne Ministre cette lettre qui est un vrai chef-d'œuvre de politesse, de raison, et surtout de bonne foi.... maçonnique. Pour que vous n'ayez aucun doute sur la sincérité de ces éloges, voudriez-vous bien agréer quelques observations d'un homme qui n'a pas l'impudence d'être Jésuite, ni le bonheur d'être maçon; mais qui a la petite vanité de croire qu'il a *un peu de bon sens.*

A chaque observation, Monsieur, je me ferai un devoir de citer exactement vos paroles, qui sont en effet bien dignes d'être citées. Je ne ferai pas comme quelques feuilles maçonniques, comme *l'Observateur* entre autres, qui trouve plus facile de faire dire à ses adversaires ce que bon lui semble, et de les réfuter ensuite.... victorieusement. Je transcris :

« Monsieur le Ministre, le 15 Mars dernier au palais de
» la nation, après une séance de la Chambre des Repré-
» sentants en présence de six députés, Mr De Garcia, De
» Man, De Mérode, Du Mortier, Osy et Vandeneynde,
» vous avez tenu à un autre député, M. Verhaegen, des
» propos où *mon nom a été mêlé.* »

Vous avez dit :

« 1° Que la Franc-maçonnerie, amusement longtemps

» *inoffensif* et *paisible*, était devenu, en Belgique, entre les
» mains de quelques hommes, un instrument *puissant* et
» *dangereux;*

» 2° Que l'agitation de la Suisse était due aux manœu-
» vres des loges maçonniques Belges;

» 3° Que j'avais, l'été dernier, fait un voyage dans ce
» pays pour préparer ce résultat;

» 4° Qu'on devait s'attendre probablement à un mou-
» vement semblable en Belgique, et que M. Verhaegen et
» moi ne tarderions pas à y tenter aussi *une razzia de*
» *Jésuites.* »

Pour réfuter la première de ces impertinentes accusations, vous citez le nombre des maçons qui se trouvent en Belgique. Très-bien.

Pour réduire la troisième à sa juste valeur, vous dites que vous avez traversé rapidement la Suisse au mois de Septembre 1844 et qu'en revenant d'Italie, vous ne vous êtes entretenu avec qui que ce soit, ni de maçonnerie, ni de politique, ni de Jésuite. Croie qui voudra!

Pour détruire la deuxième et la quatrième vous vous contentez de dire que c'est une supposition à laquelle pour toute réfutation il suffit de sa propre absurdité. Non, je me trompe, vous expliquez longuement que les Jésuites sont des vauriens et les Franc-maçons de très-bonnes gens. Vous reprochez à M. Nothomb, qu'il se méfie un peu de ceux-ci, et qu'il permet à ceux-là *d'user de leur droit de citoyen.* Vous ajoutez naïvement l'apologie de la jeune Suisse, parce qu'elle s'est montrée *plus libérale* que M. Nothomb.

Je pense que c'est là à peu près toute votre lettre. Il faut convenir que c'est admirablement imaginé, pour prouver que les loges maçonniques Belges n'ont pris aucune part à l'agitation de la Suisse et qu'elles aiment trop les franchises

constitutionnelles pour en exciter une pareille en Belgique. Je cite mot à mot :

« Ah si je pouvais prendre vos paroles au sérieux, si la » vanité pouvait m'aveugler sur des réalités palpables, » quelles idées vous éveilleriez en moi ; quelle glorieuse » métamorphose ; quel orgueil de me voir à la tête d'un » corps qui vous ferait ombrage, d'une puissance dans » l'état, d'une puissance capable *de purger le pays de Jé-* » *suites !*

» Si vous avez pris la chose au sérieux, cessez de vous » alarmer pour ces bons pères ; ils sont désormais assez » forts pour se passer de votre aide et n'avoir plus en Bel- » gique rien à redouter de personne. »

« Où s'égare votre sollicitude ? C'est pour les Jésuites » que vous tremblez, et l'avenir qu'ils préparent au pays » ne vous cause pas d'effroi : la seule pensée d'un danger » imaginaire dont ils seraient menacés, vous fait frémir, » et vous les voyez, *impassible et froid*, *ruiner les libertés* » sans lesquelles il n'est point de patrie, *détruire l'une* » *après l'autre* toutes les conditions d'existence de notre » nationalité, ne vous y trompez pas : oui, c'est la natio- » nalité même qu'ils attaquent au cœur.

» Voilà le péril qui devrait absorber toutes vos médita- » tions, *voilà l'idée qui devrait vous préoccuper le jour et* » *vous poursuivre encore* jusque dans votre sommeil, *c'est* » *à fermer cet abîme qu'il faudrait appliquer toutes les* » *ressources de votre génie*, au lieu de vous mettre en » peine de ce que fait une association occupée en silence » de quelque théorie pacifique, de quelque œuvre de phi- » lanthropie.

» Et vous vous étonnez qu'en Suisse, où la nation veille » elle-même à sa garde, *on se soit ému* à l'approche d'*un*

» *pareil fléau;* vous vous étonnez qu'*on se soit mis en me-*
» *sure* d'en empêcher l'invasion!

» Et vous croyez qu'il a fallu faire comprendre à *ce*
» *peuple si jaloux de sa dignité et de son indépendance*,
» tous les dangers de la patrie, toute l'ignominie du joug
» qui allait s'appesantir sur elle!

» Et vous croyez que c'est de l'étranger qu'ont dû venir
» le conseil et l'initiative de la résistance!

» Oh non, M. le Ministre, convenez en, vous n'avez pas
» fait cette injure à la patrie de Guillaume Tel et *J. J. Rous-*
» *seau.* »

Ce n'est pas sans raison, Monsieur, que vous vous plaignez de ce que le Ministre ait osé *prononcer votre nom*, et parler des loges comme *d'un instrument puissant et dangereux*. Quelle impiété de mêler ce nom *vénérable* à des conversations, qui roulent sur la Franc-maçonnerie, et d'accuser cette dernière d'être un *instrument puissant!* Que votre modestie ne s'alarme point de ce compliment un peu trop flatteur. N'avez-vous pas prouvé mathématiquement le contraire? 9000 *maçons de tout âge, de toute condition, appartenant à toutes les croyances* (vous voulez dire *à aucune*, n'est-ce pas M. le grand-maître, *les maçons sont au-dessus des croyances!*) *à toutes les opinions politiques, disséminées sur la surface du pays;* et M. le Ministre d'appeler cela un instrument puissant! Allez donc..... *et dangereux* au-dessus du compte! Monsieur, le contraire ne vous a-t-il pas paru *trop évident*, et n'est-ce pas pour cela que *vous vous êtes dispensé de le prouver?*

Vous avez très-bien fait! D'ailleurs l'élite maçonnique de Bruxelles, qui, à l'occasion de votre lettre, a donné une sérénade à vous, *son digne grand-maître*, et un charivari à *ces coquins de Jésuites*, n'a-t-elle pas eu soin *d'en fournir la preuve par le fait?* Et cette preuve n'est-elle pas un peu

plus concluante que des paroles? Je le crois bien! (1)

Le Ministre a dit, d'après vous, *que l'agitation de la Suisse était due aux manœuvres des loges maçonniques Belges*. Monsieur, malgré toute la confiance que j'ai en vous, cette fois-ci je ne saurais ajouter foi à vos paroles. Il est bien possible, que le ministre vous ait accordé *une partie* de la gloire due à cette œuvre éminente de civilisation, dont les corps-francs..... maçonniques viennent de faire l'essai en Suisse *contrairement à toutes les lois du pays*, (lesquelles il est vrai n'obligent pas les maçons) mais je ne croirai jamais que le ministre ait été si généreux à l'égard des loges Belges que de vouloir leur en attribuer *toute* la gloire comme vous le dites en d'autres termes. L'agitation de la Suisse serait due aux manœuvres des loges maçonniques Belges! Mais compterait-on donc pour rien vos vénérables frères de la France, *dignes descendants* de votre favori J. J. Rousseau qui a mis (comme vous savez, soit dit en passant, car cela ne fait rien à la chose) qui a mis sa progéniture à *l'hôpital des enfants trouvés!* N'attacherait-on donc aucune importance à vos vénérables frères de la Suisse, patrie bien ingrate de l'illustre philosophe, qui, quoique maçon *très-paisible* et par conséquent *nullement dangereux*, n'a pas été moins banni de la France et de la Suisse. Vous voyez que ce ne sont pas les Jésuites seuls, qui aient été quelquefois condamnés à l'exil. Si cependant il est vrai que le ministre ait attribué par irréflexion l'agitation de la Suisse aux manœuvres des Francs-maçons Belges *seuls*, quoique je n'aie pas l'honneur de connaître M. No-

(a) Monsieur, je parle ici d'après le rapport d'une petite feuille qui dit souvent de grandes vérités. Sans rien assurer, j'aime à croire qu'il n'y a rien d'exagéré dans cet article. Pour que vous puissiez en juger vous-même, j'aurai l'honneur de vous le communiquer à la suite de ma lettre.

thomb, je crois néanmoins pouvoir assurer, sans être téméraire, que ce Monsieur serait bien aise de se rétracter en partie, et de laisser *à chacun sa part*, et *cette part*, loin de la refuser par trop de délicatesse, vous devez être bien fier de la prendre; au lieu de louer tout simplement, comme le grand petit Thiers en France, ces braves maçons de la Suisse, qui ont eu le courage de fouler aux pieds le pacte fédéral, et de tomber les armes à la main sur un canton *anti-maçonnique*, au lieu de louer tout simplement ces magnanimes radicaux, qui ont si glorieusement déroulé le drapeau de la loge, pour en montrer aux catholiques la noble devise : *demain nous reviendrons avec les têtes de vos prêtres* (1); vous devez déposer cet excès de modestie, et lever la tête bien haut à la vue de ces glorieux exploits. Quelle tâche plus sublime, en effet, que de coopérer à *purger le pays de Jésuites* et de Prêtres ! Car d'après le vocabulaire maçonnique, ces deux mots sont synonymes, n'est-il pas vrai M. le grand-maître ? C'est ainsi du moins que je l'ai compris, d'après vos principaux organes, l'Observateur, le Débat social et d'après..... vos propres paroles, comme j'aurai l'honneur de vous le faire remarquer un peu plus loin. Je sais bien qu'à l'instar de ces journaux vous êtes *plein de respect* pour la religion; mais ces ultramontains ! ces diables de prêtres ! qu'ont-ils de commun avec la sainte religion ? Délivrer la terre *d'un pareil fléau*, comme vous les appelez avec tant d'énergie, n'est-ce pas rendre le plus grand service à l'humanité ? Et l'humanité

(1) Vous avez vu sans doute, Monsieur, par les journaux et peut-être par vos correspondances particulières, que vos dignes frères de la Suisse proclamaient hautement que c'était là le but principal de leur expédition. *Demain nous reviendrons avec la tête de vos Prêtres* (*sic*). Il faut avouer qu'une conquête pareille est digne d'un bon maçon.

vaut bien la religion! Mais pour mieux réussir dans cette haute entreprise, ne feriez-vous pas bien, vous autres hommes éclairés, de chercher d'abord un moyen pour faire aimer et respecter la religion.... *sans prêtres?* Cette découverte faite, tout le reste irait seul!

Le ministre a eu la témérité de dire *qu'on devait s'attendre probablement à un mouvement semblable en Belgique et que M. Verhaegen et vous ne tarderiez pas à y tenter aussi une razzia de Jésuites.*

Monsieur, c'est une injure! *Faire une razzia de Jésuites*, ce serait, il est vrai, une action très-méritoire, comme vous le prouvez très-bien à votre manière, vous êtes cependant encore un peu timide, pour rendre au pays ce service en présence de la constitution.... *actuelle*, vos frères de Verviers et quelques-uns de Bruxelles *ont montré plus de hardiesse.* Vous préférez attendre, j'en suis sûr, jusqu'à ce que le pays soit doté d'une chambre de députés telle que la France a le bonheur d'en avoir. Voilà des hommes qui s'entendent en liberté! Et ce bonheur la Belgique ne tardera guère à l'avoir, quand on aura un peu mieux instruit le peuple de son intérêt, quand on lui aura inspiré une haine un peu plus profonde pour les Jésuites et pour les Prêtres; en un mot, quand ou l'aura délivré des préjugés ultramontains, c'est alors seulement, qu'on aura une chambre *vraiment libérale*, qui pourra faire bon marché *de la liberté et de la constitution.*

Mais puisque ce temps heureux n'est pas encore venu, et que la grave accusation, que le ministre ose mettre à votre charge est par conséquent prématurée, le public s'attendait à vous voir employer toute la force de votre logique et de votre éloquence, pour qu'entre temps vous vous missiez à l'abri de tout soupçon. Il s'attendait à vous voir jeter quelque blâme sur les *excès des corps-francs;* enfin il s'at-

tendait à vous voir défendre plus ou moins la liberté civile et religieuse, en faveur de *tous* les citoyens y compris nécessairement les Jésuites; mais que voit-il au contraire? D'un côté des éloges pompeux *pour ce peuple jaloux de sa dignité et de son indépendance* (1) *qui s'est ému à l'approche du fléau jésuitique et qui s'est mis en mesure d'en empêcher l'invasion* (2). De l'autre côté des reproches amers adressés au Ministre, parce qu'*il reste impassible et froid*, en présence des Jésuites Belges, qui usent paisiblement de leurs droits constitutionnels; *parce qu'il n'applique pas toutes les ressources de son génie*, et qu'il ne s'occupe pas *nuit* et *jour* à chercher un moyen de rayer le mot *liberté* de la constitution. Il est vrai, Monsieur, que vers la fin de votre lettre, vous dites formellement, que *la loi doit égale protection à tous*, *qu'elle doit son appui* au Jésuite comme au Franc-maçon, en un mot que l'un et l'autre ont le droit d'être libres. Mais si l'un et l'autre ont le droit d'être libres, que voulez-vous donc, que le ministre fasse? A quoi voulez-vous *qu'il applique les ressources de son génie?* C'est là, Monsieur, j'en suis fâché pour vous, *une de ces petites contradictions*, dans lesquelles on tombe facilement, quand on défend une cause comme celle que vous défendez.

Vous accusez les Jésuites de *ruiner les libertés sans lesquelles il n'est plus de patrie, et de détruire l'une après l'autre toutes les conditions d'existence à notre nationalité*, vous les représentez comme des hommes *turbulents, ambitieux, corrupteurs effrontés de la morale, et compromettant par leurs excès jusqu'à la religion même.*

Si je pouvais prendre vos paroles aux sérieux, je vous

(1) Ne craignez-vous pas, Monsieur, en appliquant ces mots aux corps-francs de vous rendre tant soit peu ridicule?

(2) L'Europe civilsée en gardera longtemps le souvenir.

dirais en changeant les titres, ce que vous dites vous-même au ministre : M. le conseiller, *dans ces paroles si graves dont votre haute position accroît encore l'importance, vous accusez* les Jésuites et *pour une très-bonne raison* vous ne donnez aucune preuve à l'appui de votre accusation. Un magistrat chargé de punir la calomnie devrait-il s'abaisser à devenir calomniateur? *Un personnage aussi haut placé devrait-il s'exposer à descendre du fateuil de juge pour prendre place sur le banc des accusés?*

Mais je me contenterai de vous dire et *de prouver : mutato nomine de te fabula narratur*, ce qui signifie, que si l'on remplace dans votre acte d'accusation le mot *Jésuite* par celui de *Franc-maçon, la calomnie* devient *médisance, le mensonge* se change *en vérité.*

Quoi! Monsieur, *les Jésuites ruinent la liberté? Ils corrompent la morale et compromettent la religion?* Et les Francs-maçons, que font-ils? Sont-ce les Jésuites qui en Belgique engagent le Ministre à chercher les moyens de priver les Francs-maçons de leurs droits constitutionnels? Sont-ce les Jésuites qui à Verviers ont hurlé comme des loups après l'élite libérale ou maçonnique? Sont-ce les Jésuites, qui à Bruxelles ont donné un charivari à M. Defacqz? Sont-ce les Jésuites, qui en Suisse sont tombés comme des chiens enragés sur les corps-francs? Sont-ce les Jésuites, qui en France demandent l'exil de M. Thiers et le monopole de l'enseignement? Sont-ce les Jésuites enfin qui répandent une morale comme celle que les maçons admirent dans *le Juif-Errant?* Ou bien sont-ce les Francs-maçons, qui sont eux-mêmes coupables des griefs, dont ils se plaisent à charger les Jésuites? Qui sont *les turbulents?* Qui sont *les ambitieux?* Qui sont *les corrupteurs effrontés de la morale?* Qui sont enfin *les destructeurs de la religion?* Le public sait à quoi s'en tenir.

Vous avez soin de lui fournir des preuves, qui ne peuvent plus laisser le moindre doute dans son esprit. Les faits précités parlent assez haut. En avez-vous de pareils à alléguer contre les Jésuites. Je les ai *en vain* cherchés dans votre lettre.

Pardon! J'y trouve : *la requête adressée au congrès de Vienne* le 8 octobre **MIL HUIT CENT QUATORZE.** J'y trouve *le jugement doctrinal*, qui épuise l'anathème et l'opprobre.... sur la Constitution Belge?

Pas du tout. *Sur la loi fondamentale* du roi Guillaume, qui promettait *une protection égale* à tous les cultes avec le droit de *protestantiser* les catholiques.

Mais qu'est-ce que cela prouve contre les Jésuites, qui, comme tout le monde le sait, étaient entièrement étrangers et *à la requête* et *au jugement doctrinal;* et vous-même, Monsieur, vous savez bien que les auteurs de ces pièces n'avaient pas besoin de l'instigation de qui que ce fût pour faire ce qu'ils ont fait.

Admettons cependant, comme vous le prétendez, qu'il y ait eu quelque influence de la part des Jésuites; admettons encore, que tout ce que vous dites, soit exact (il est loin d'en être ainsi). Dans ce cas vous confondez la cause des Jésuites avec celle du clergé séculier, et voilà le fait que je vous ai promis de constater (1). Il est donc évident que ce

(1) Monsieur, je ne trouve aucun inconvénient à confondre la cause des Jésuites avec celle du clergé séculier, qui lui-même ne veut pas qu'on sépare sa cause de celle des Jésuites. Mais ne rendez pas les Jésuites *seuls* responsables des actes qui ont été posés *par quelques membres du clergé séculier*. Attaquez *franchement* les uns et les autres. Vous parlez avec assez de franchise des Jésuites, et vous ne parlez que d'une manière plus ou moins indirecte des autres membres du clergé. Vous me permettrez, Monsieur, de vous envoyer ci-joint une lettre adressée à M. le

n'est pas aux Jésuites *seuls* que vous en voulez, puisque les deux preuves, (si on peut les appeler ainsi) les seules que vous donnez, prouvent autant contre le clergé séculier que contre les Jésuites.

Mais il serait plus exact de dire, que ce que vous dites ne prouve pas plus contre le clergé catholique en général, que contre les Jésuites en particulier.

Si *quelques membres* du clergé *d'alors* ont réclamé certaine compensation pour les biens, dont l'état avait spolié l'Église; si *quelques membres* du clergé *d'alors* ont eu un peu de méfiance de la promesse du roi Guillaume; (l'histoire a prouvé qu'ils étaient loin d'avoir tort) que pouvez-vous en conclure contre le clergé *d'aujourd'hui*, qui admet franchement les libertés constitutionnelles pour lui-même et *pour tous les autres?* Remarquez bien ces derniers mots; car ils expriment la différence qu'il y a entre *les bons catholiques* et les chefs d'un certain libéralisme.

Si les preuves, que vous donnez, étaient admissibles, ne pourrait-on pas en trouver de plus accablantes *contre vous?* Ne pourrait-on pas avec plus de raison vous opposer les Marrat, les Robespierre? Vous voyez, Monsieur, que vous n'avez pas été très-habile dans le choix de vos arguments. Fallait-il reculer de plus d'un quart de siècle pour prouber que le clergé veut le rétablissement *de la dîme avec toutes les autres absurdités,* qui ont troublé tant soit peu votre imagination? Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé

ministre des cultes en France, par Mgr. l'évêque de Chartres. Vous y verrez :

1° Que ce haut dignitaire de l'Église confirme ce que je viens d'avancer : *Que la cause des Jésuites ne doit pas être séparée de celle du clergé séculier.*

2° Qu'il dévoile...... *l'hypocrisie* de ceux qui veulent faire cette séparation,... ainsi que *le but* qu'ils se proposent.

à votre honorable ami, M. Verhaegen? Il vous aurait fourni tout un paquet de preuves, tirées du *Juif-Errant* et de l'histoire contemporaine (1).

J'ai avancé un peu plus haut que ce que vous dites est loin d'être exact. En effet, vous parlez *d'intolérance ultramontaine* à propos du jugement doctrinal, porté contre la loi fondamentale de 1814; vous parlez de *droits naturels et sacrés* dont la Constitution belge a de nouveau proclamé l'inviolabilité. Il est étonnant, Monsieur, qu'un homme aussi éclairé que vous, ait pu comparer la loi fondamentale de 1814 à la Constitution de 1831, sans distinguer l'énorme différence qu'il y a entre ces deux lois; sans apercevoir que les droits naturels et sacrés, garantis par la Constitution belge, étaient complétement méconnus par la loi fondamentale hollandaise. Si vous aviez ouvert le livre du noble historien qui préside à vos délibérations judiciaires, vous y auriez vu les passages suivants, qui vous auraient mis en état de porter un jugement, digne d'un conseiller de la cour de cassation. Je vais les transcrire mot pour mot :

(1) Vous vous rappelez, Monsieur, que presque tous les membres de la Chambre des Représentants ont eu l'impertinence de rire et de hausser les épaules, lorsque votre vénérable confrère s'est mis en besogne de prouver, que la Belgique aurait bientôt le rétablissement de la dîme. D'où vient que jusqu'ici il n'en est pas encore question? Je suis sûr que M. Verhaegen est meilleur *maçon* que *prophète*.

Je vous soumettrai ci-après le portrait de ce grand homme tel que je le trouve en partie dans *une brochure flamande* et en partie dans *un Journal de Bruxelles*, et vous aurez la complaisance de me dire :

1° Si le portrait est ressemblant;

2° Si tel qu'il est il peut servir de modèle;

3° Si l'on peut y appliquer le proverbe latin, que vous appliquez aux Jésuites : *ab uno disce omnes*.

« On accordait protection, ou plutôt tolérance à tous les cultes ; mais la religion *réformée* était déclarée celle du souverain et *spécialement favorisée*. L'instruction publique se trouvait *exclusivement concentrée* dans les mains du gouvernement. »

« Nous croyons devoir rappeler ici les observations des évêques sur l'article 226 de la loi fondamentale, dont l'expérience *a prouvé la justesse* et *l'à-propos !* « Jurer d'ob-
» server et de maintenir une loi qui attribue au souverain,
» et à un souverain qui ne professe pas notre sainte reli-
» gion, le droit de régler l'*instruction publique*, les écoles
» supérieures, moyennes et inférieures, c'est lui livrer à
» discrétion l'enseignement public dans toutes les branches,
» c'est trahir honteusement les plus chers intérêts de l'É-
» glise catholique. En effet, au moyen d'une loi conçue en
» termes aussi généraux, jusqu'où ne doivent pas s'étendre
» les droits du monarque à ce sujet ? et quel évêque ne
» craindra pas, avec fondement, d'après le texte de la loi,
» l'invasion de ses droits sacrés sur l'enseignement dans
» son diocèse, et spécialement sur ces hautes et moyennes
» écoles, destinées à recevoir et à former le cœur et l'es-
» prit *des élèves du sanctuaire ?* »

« N'est-ce point là, en effet, l'interprétation que Guillaume *lui-même* donnait à l'art. 226 de la loi fondamentale, lorsque déjà dans son *réglement du* 25 *septembre* 1816, *sur l'organisation des universités*, art. 15, il s'arrogeait le droit de faire enseigner *le droit ecclésiastique et le droit canon ?* »

Eh bien, M. le grand-maître, trouvez-vous tant d'intolérance dans ces paroles des évêques, qui ne voulaient pas reconnaître à un *roi calviniste* le droit d'instruire les *prêtres catholiques ?*

Le roi Guillaume trouvait cette opposition des évêques

intolérante. M. Thiers et les libéraux français de la même trempe, seraient de son avis, et vous, Monsieur, persisterez-vous dans votre jugement? Continuons à citer :

« Certes, c'était une entreprise délicate que de fondre en un seul corps 12 à 15 cent mille calvinistes, avec quatre millions et demi de catholiques. Car de deux choses l'une : si le gouvernement voulait exercer *une propagande calviniste*, soit *au moyen de l'instruction, de la presse* et des mariages mixtes, soit *par la persécution directe ou indirecte du catholicisme*, il y avait nécessairement lutte, et des dissensions civiles pouvaient s'ensuivre; si sous prétexte de tolérance, *il favorisait les attaques hardies des incrédules contre le culte de la majorité*, cet exemple funeste pouvait amener l'indifférence absolue en matière de croyances, et graduellement la dissolution de l'état. Et qu'on ne dise pas que ces craintes étaient *chimériques!* Les événements postérieurs *ne justifièrent que trop la première supposition*. Le roi, dans son arrêté du 24 août, fulmine *contre ces hommes de qui le corps social devait attendre l'exemple de la tolérance et de la charité évangélique*, et qui avaient méconnu la sagesse des huit articles de Londres, *concernant la protection égale due à tous les cultes, articles conformes à une législation depuis longtemps existante et en harmonie* avec les principes des souverains les plus religieux. » Mais il est bien étonnant que le roi, qui vante ici les principes d'une tolérance depuis si longtemps existante, oublie que dans sa propre loi fondamentale de 1814, il n'était question *ni de protection égale pour tous les cultes, ni de liberté d'instruction, ni de liberté de la presse*, ni de bien d'autres libertés. Tout cela était laissé à l'arbitraire du chef de l'état, qui, en matière religieuse, jouissait d'attributions toutes spirituelles et véritablement papales. »

2.

D'après tout cela vous voyez clairement, Monsieur, que l'intolérance ultramontaine a eu raison d'épuiser l'anathème et l'opprobre, non pas *sur des droits naturels et sacrés*, dont la Constitution belge a proclamé l'inviolabilité, mais sur les principes tyranniques du souverain qui a foulé aux pieds *ces droits naturels et sacrés*.

En tout cas, Monsieur, quelqu'ait été la conduite du clergé *d'autrefois*, je vous ai montré que vous ne pouvez en tirer aucun argument contre le clergé *d'aujourd'hui*. Il s'agit donc uniquement de savoir si ce clergé *d'aujourd'hui* admet *oui* ou *non* les libertés constitutionnelles. Et là-dessus je ne crains pas de vous donner une réponse affirmative en vous défiant de citer un seul acte qui prouve le contraire; et quoique je ne sois pas chargé de parler au nom du clergé, j'ajouterai cependant sans crainte d'être démenti, que si l'on voulait retrancher une seule liberté de notre pacte constitutionnel, le clergé serait le premier à s'y opposer. Est-ce à dire que, tandis que vos vénérables frères répandent à pleines mains l'immoralité et l'irréligion par leurs sociétés, par leurs journaux et par leurs livres, le clergé ne pourrait pas avertir les fidèles confiés à ses soins des dangers qui menacent la foi de leurs pères? Est-ce à dire que l'Église ne pourrait pas déclarer que telle ou telle association se compose *de corrupteurs effrontés de la morale*, que tel livre, tel journal contient des principes destructeurs de la religion? Autant vaudrait dire que les Francs-maçons ont le droit de faire les plus grandes extravagances, et que l'Église n'a pas même le droit de remplir son devoir le plus sacré. Quoi! vous auriez le droit de tout dire, de tout faire, de traîner dans la boue les choses les plus saintes, et l'Église n'aurait que le droit de se taire? Belle liberté que celle, qui ne serait qu'en faveur de ses ennemis! En proscrivant certains écrits, certaines associa-

tions, n'use-t-elle pas d'un droit que la Constitution lui donne? Qu'avez-vous donc à lui reprocher? Vous auriez raison de vous plaindre si elle attaquait le droit légal de l'association, si elle engageait le pouvoir civil à vous priver de la liberté; mais ce tort n'existe que de votre côté. Vous voyez, Monsieur, que vous avez bien mauvaise grâce d'accuser le clergé d'intolérance, au moment même où l'on vous prend en flagrant délit.

Mais que dis je? Pardonnez moi, Monsieur, mon impolitesse. J'oubliais que je m'adressais au grand-maître des Francs-maçons. J'allais devenir aussi impertinent que le Ministre. La vérité est trop odieuse, je n'aurais pas dû vous la dire si effrontément en face.

J'en ai un profond repentir. Vraiment j'ai eu bien tort d'accuser la franc-maçonnerie *d'intolérance, d'immoralité, d'irréligion*, elle qui a pour base : « *le respect des lois et de la religion, la tolérance pour tous, même pour ses ennemis; elle qui a pour règles invariables la plus saine morale, l'obéissance à la loi de l'état, l'amour de l'ordre et de la paix;* (il faut bien le croire, puisque c'est vous qui le dites) *elle qui a traversé les siècles et résisté à tous les orages.* Mais *quantum mutatus ab illo!* quel changement aujourd'hui! celle qui a traversé tous les siècles et résisté à tous les orages, va devenir la proie des Jésuites! *Le temps approche!* les Jésuites sont sur le point de détruire ces bons maçons! ah quel malheur, *desolatio desolationis!* quelle cruauté! Pitié, messieurs les Jésuites, pitié pour ces pauvres gens de la loge! Au nom *de la loi*, au nom *de la paix*, au nom *de la saine morale*, au nom *de la religion*, cessez *de les persécuter!* retirez *vos menaces! Renoncez à ces tracasseries individuelles* et cessez *d'armer contre eux les scrupules de la faiblesse.*

Vous mères de famille, femmes, filles et sœurs, venez au

secours de ces bonnes gens! sans vous ils sont perdus! Ils sont perdus si vous continuez à les poursuivre de votre zèle importun.

Vous enfin, M. Nothomb, tâchez de trouver bien vite le moyen *de purger le pays de ce fléau.* Sans cela c'en est fait des Francs-maçons; et alors que deviendrait le gouvernement? que deviendrait *l'amour de l'ordre et de la paix?* Que deviendraient *la saine morale et la religion?*

Jusqu'ici, Monsieur, je vous ai entretenu de ce qu'il y a de plus important dans votre lettre, permettez-moi de vous dire encore quelques mots sur deux passages, qui ne sont pas tout à fait de si haute importance, mais qui ne doivent pas être passés sous silence. Pour convaincre M. le ministre qu'aucune loge de la Belgique n'a coopéré à la démonstration anti-jésuitique ou au mouvement politique, dont elle est la cause ou le prétexte en Suisse, vous en appelez à sa propre connaissance.

Un peu plus loin vous dites, qu'il a été *autrefois des vôtres* et qu'il est *devenu depuis apostat.* Mais s'il a été maçon autrefois et qu'il ne l'est plus maintenant, comment peut-il savoir ce qui se passe dans la loge. Passons là-dessus. Je conçois que c'est un faux raisonnement. Le ministre, dites-vous, *connaît la mission de la maçonnerie, il a même rempli d'éminentes fonctions.* Il sait donc bien que *la franc-maçonnerie est une association occupée en silence de quelque théorie pacifique, de quelqu'œuvre de philanthropie.*

Mais ne voilà-t-il pas que le ministre fait annoncer dans son journal qu'il ne connaît que *trop bien* la mission pacifique des loges, et que c'est justement pour cela, qu'il a cru de son devoir de se retirer. Quelle ingratitude de donner un tel témoignage de la loge, après avoir rempli d'éminentes fonctions! Quant à moi, Monsieur, je ne suis pas surpris de l'inconstance ni de l'ingratitude des hommes,

mais ce qui me surprend, c'est que vous, qui êtes passé maître en fait de plaidoirie, vous n'ayez pas mieux choisi vos témoins à décharge.

Vous reprochez à M. Nothomb *d'avoir gravi au faîte des honneurs, tandis que vous êtes resté*, dites-vous, *simple plébéien* et *fier de ce titre*. Fier de ce titre, Monsieur? à en juger d'après le ton de dépit que vous laissez percer peut-être malgré vous dans vos paroles, ne pourrait-on pas avoir quelque doute sur la sincérité de votre aveu? Mais, je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire par *simple plébéien*. Si vous prenez ce mot dans sa signification ordinaire, vous vous êtes trompé, je pense, en vous opposant en cette qualité à M. Nothomb; car M. Nothomb est plébéien comme vous. Si, au contraire, vous prenez le mot pour l'opposé de revêtu d'honneurs et de dignités, vous n'êtes pas plus heureux, me semble-t-il, dans l'emploi de votre antithèse. *La dignité de magistrat à la cour de cassation, a-t-elle donc cessé* d'être une *fonction honorable* depuis que quelques hommes *ont cessé* d'y faire *honneur?*

Pour finir, je vous dirai que je n'ai pas le bonheur comme vous, de parler au nom d'une association; je ne suis donc ni l'interprète, ni le garant de qui que ce soit; je n'ai parlé qu'au nom du bon sens. Le désir de prémunir l'opinion publique contre l'influence de quelques erreurs, qui se sont glissées dans votre lettre; voilà le seul motif qui m'a déterminé à vous adresser cette réponse, et à publier autant que possible la protestation qu'elle contient.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

AD. H.

FANATISME MAÇONNIQUE.

Dans je ne sais quelle ville d'un pays dont je ne me rappelle pas le nom, un magistrat désireux de passer pour un grand homme, imagina un moyen fort ingénieux de faire du bruit. Il loua, à beaux deniers sonnants, quatre grosses caisses et six tambours et en fit battre, à la nuit close, par toute la ville. Et chacun d'accourir et de demander : Qu'y a-t-il? Et les amis du magistrat, improvisés crieurs publics de sa gloire inconnue, de répondre : La renommée vous annonce que Magot, l'illustre M. Magot est un grand citoyen !

Ce soir, et bien des jours après, chacun répétait : Magot, l'illustre M. Magot est un grand citoyen !

Tel est l'immense, l'incommensurable événement dont M. Defacqz, l'illustre M. Defacqz vient d'enrichir l'histoire des infiniment petites choses.

Il faut savoir ou plutôt se rappeler que M. Defacqz a écrit une lettre pour nous apprendre diverses choses dont la postérité ne parlera pas, et accidentellement pour nous dire que certain personnage s'était entretenu de lui mal à propos à l'occasion des affaires de la Suisse. De cette lettre la presse libero-maçonnique fit du bruit comme d'un chef-d'œuvre : distribution sur le marché au bétail, introduction nocturne sous les portes, envoi avec les journaux, tous les moyens de publicité ont été tentés, et M. Magot — je dis M. Defacqz, l'illustre M. Defacqz est resté ignoré comme devant, comme il le sera à perpétuité.

Pour consoler M. Magot, je me trompe, M. Defacqz,

l'illustre M. Defacqz de son échec épistolaire, ce n'était pas trop du compliment de condoléance de la peau d'âne de quatre grosses caisses et de six tambours, et de deux cents Verhaegen de bas-étage criant à tue tête : M. Defacqz, l'illustre M. Defacqz est un grand citoyen !

M. Defacqz, l'illustre M. Defacqz s'est donc donné des violons; il a reçu une sérénade pendant une soirée du mois de mai, et de hurrahs titaniques de la part des typographes du *Méphistophélès* et d'autres paroissiens du même acabit.

Je ne blâme pas la sérénade : le comédien Duprez et la danseuse Elssler ont bien reçu la leur à Bruxelles; ces diverses aubades comme ces divers personnages se valent bien les uns les autres.

Après la sérénade donnée à M. Defacqz, à l'illustre M. Defacqz, les compositeurs du *Méphistophélès* et l'élite qui les accompagnait, ont été *charivariser* les Jésuites du collége de St-Michel.

Or, amis lecteurs, remarquez bien ceci :

La sérénade était payée, inspirée ou elle ne l'était pas.

Si elle a été payée, inspirée, le charivari en était la conséquence.

Si elle n'était ni payée, ni inspirée, encore de deux choses l'une :

Ou les gens donnant la sérénade et le charivari avaient lu la lettre de M. Defacqz, de l'illustre M. Defacqz, ou ils ne l'avaient pas lue.

S'ils l'avaient lue : la sérénade ne s'explique pas, —mais le charivari se comprend ;

S'ils ne l'avaient pas lue : la sérénade était donc *inspirée:* — et le charivari *n'était pas spontané.*

Par conséquent M. Defacqz, l'illustre M. Defacqz admettra que sa lettre n'a pas été *le motif* de la sérénade ou bien qu'elle a été *la cause* du charivari.

LETTRE

DE

MGR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

A M. le Ministre des cultes.

Monsieur le ministre,

Je viens vous présenter quelques observations sur la grande et brûlante question qui concerne les Jésuites, J'ai qualité pour cela, comme évêque catholique. Car, quoi qu'en ait dit M. Thiers, les Jésuites sont des prêtres qui dépendent de nous. Ils n'ont avec les fidèles aucun rapport de ministère sacerdotal, de confession, de prédication, d'administration des sacrements, que sous notre autorité. Ils tiennent de nous ces pouvoirs. Nous sommes donc responsables de l'usage qu'ils en font.

Je ne veux point vous fatiguer, Monsieur le Ministre, je vais donc droit au but que je me propose.

Il est évident que, dans la grande affaire dont on est si préoccupé, il ne s'agit point du droit rigoureux (qui n'existe pas d'ailleurs ici, comme on l'a victorieusement prouvé). Ce qui le démontre, c'est qu'on ne prétend pas toucher aux autres congrégations. Tout ce qui engage à proscrire les Jésuites, c'est l'impopularité qu'on leur attribue. Voilà le grand ressort et le principal motif de cette poursuite et de ce déchaînement.

Mais il faut, Monsieur le Ministre, faire ici une distinction essentielle et même décisive. Il y a une impopularité aveugle et une impopularité éclairée. L'une qui est souverainement méprisable, l'autre qui a un grand poids et une légitime puissance. Or, il arrive quelquefois que tel homme qui accuse les autres d'être impopulaires, est lui-même le type de cette impopularité éclairée dont je viens de parler, c'est-à-dire qu'il est l'objet de la profonde antipathie des gens de bien, des hommes clairvoyants, de tous ceux qui ne veulent pas que la France retombe dans l'état le plus lamentable; pour parler clairement, qu'elle ne redevienne pas athée et cannibale comme en 93.

De plus, une chose incontestable, c'est que les hommes qui ont quelque grand intérêt à tromper une nation, fabriquent à volonté l'impopularité qui se communique à toute une multitude. On n'a qu'à mettre en œuvre pendant vingt, trente ans, le moyen dont on a fait usage contre les Jésuites; on n'a qu'à répandre tous les matins contre ceux qu'on veut livrer à la haine, et peut-être à la fureur populaire, des torrents d'injures, des calomnies atroces qui frappent les imaginations, d'abominables romans où l'on prête aux personnes ou à la classe qu'on veut mettre au ban de l'opinion, une perfidie monstrueuse, une méchanceté satanique, une cupidité capable de tout, dès lors on a atteint son but. Oui, je déclare que si la vertu personnifiée descendait du ciel, et que pendant un certain temps on lui attribuât, avec cette persévérance et avec cette intrépidité imperturbable de mensonge et d'imposture, toutes les bassesses, toutes les cruautés, toutes les turpitudes imaginables, bientôt on ne verrait plus dans cet être céleste qu'un monstre, qu'une peste capable de tout infecter et de tout perdre, en un mot, la digne complice des d'Aigrigny et des Rodin, qu'on a montrés où ils ne sont pas, pour empêcher

peut-être des yeux clairvoyants de les découvrir où ils sont.

Enfin, à Lausanne, les radicaux triomphants ont qualifié de Jésuites les ministres protestants, et en cette qualité ils ont pillé leurs maisons. Dans le Wurtemberg les luthériens, hommes d'église ou séculiers, sont appelés Jésuites, parce qu'ils n'adhèrent pas aux rêveries anti-chrétiennes et insensées du docteur Strauss. Bientôt ce nom de jésuite enveloppera non-seulement ceux à qui cette qualité appartient littéralement, mais encore le clergé catholique, les fidèles de cette communion, les calvinistes, les luthériens, les sociniens, et un peu plus tard tous les hommes qui croient en Dieu, ou à peu près. Ne voyez-vous pas qu'en frappant les Jésuites de profession, vous nourrissez des préventions folles et désastreuses; que la similitude du nom entraînera la similitude des sentiments et des procédés, en un mot, que vous allumez dans l'Europe et peut-être dans le monde entier un feu qui embrasera tout et dont il est impossible de calculer les ravages?

Mais non, non; vos craintes, s'écrie-t-on, sont imaginaires. Il est aisé d'en juger. Je vais rappeler des choses ou des paroles que j'aurais voulu taire à jamais, mais que les dangers pressants de la religion m'obligent de produire. M. Thiers s'est exprimé ainsi dans son *Histoire de la Révolution* au sujet de la *fête de la Raison :* « Quand le peuple » est-il de bonne foi? Quand est-il capable de comprendre » les dogmes qu'on lui donne à croire? » (Quel mépris inouï pour le peuple, disons-le en passant, de la part d'un homme politique qui se vante d'être l'ami, le serviteur du peuple, et qui prétend à une immense popularité!) L'historien ajoute : « Ordinairement, que lui faut-il (au peu» ple)? De grandes réunions qui satisfassent son besoin » d'être assemblé, des spectacles symboliques où on lui

» rappelle sans cesse l'idée d'une puissance supérieure à » la sienne; enfin, des fêtes où l'on rend l'hommage aux » hommes qui ont le plus approché du bien, du beau, du » grand, en un mot, des temples, des cérémonies et des » saints. Il avait ici des temples, la Raison, Marat, et » Lepelletier. Il était réuni, il adorait une puissance mys- » térieuse, il célébrait deux hommes. Tous ses besoins » étaient donc satisfaits, et il n'y cédait pas autrement » qu'il y cède toujours (1). » Assurément on n'a jamais lu ni entendu des paroles plus blasphématoires ni plus insultantes pour le peuple et pour la nation entière, qui s'était toujours unie au culte public. Or, voici quel est le langage et la conduite de M. le député d'Aix dans l'occasion présente. Il exprime, dans son réquisitoire ou dans sa dénonciation contre les Jésuites, une vénération sans bornes pour l'Église catholique; il proteste qu'il est bien loin de vouloir attaquer cette Église si grande et si respectable. J'avoue que cela ne me rassure point; je suis de l'avis de plusieurs journaux, d'ailleurs irréligieux, qui ajoutent très-peu de foi à ces démonstrations, et j'ose penser, comme eux, que l'exagération de ces assurances de respect et la profondeur de ces salutations les rendent singulièrement suspectes.

(1) Hist. de la Révol. franç. Tome V. page 206. M. Thiers, dans son histoire du *Consulat et de l'Empire*, (Tom. III, p. 206 et suiv.), parle, à la vérité, pompeusement du parti que prit Napoléon de rétablir la religion catholique; mais ces magnifiques éloges sont mêlés de traits et d'expressions qui indiquent le plus complet scepticisme. Tout lecteur intelligent verra sans peine que l'auteur ne loue ici que l'habileté politique de Napoléon, et qu'au fond, si les intérêts de l'Empereur et l'esprit du temps l'avaient demandé, M. Thiers aurait trouvé fort bon que le grand homme remît en honneur les autels de Marat au lieu de rétablir ceux de Jésus-Christ.

D'Alembert, dans l'éloge de Bernouilli, porte jusqu'aux nues le christianisme; Voltaire communiait dans l'église de Ferney, et se retournait ensuite vers l'assistance pour la catéchiser de la manière la plus édifiante; et cependant l'un et l'autre n'en continuaient pas moins à faire le plus de mal qu'ils pouvaient à l'*infâme*. On connaît le sens de ce mot.

Hélas! M. Odilon Barrot, infiniment moins circonspect que M. Thiers, a dévoilé, a mis dans le plus grand jour le but où il tendait, lui et son parti. Il a indiqué sans détour que la proscription des Jésuites n'était qu'un premier essai, et que lui et les siens avaient encore d'autres comptes à régler avec l'Église. Mais qu'est-ce que ces comptes? que nous veut-on? que nous demande-t-on? Qui ne le sait? qui ne le voit? L'Église est cernée de tous côtés; tous les jours on resserre ses droits, on embarrasse son action; des juristes pour qui le jansénisme semble être l'Évangile et qui voudraient presque monter à l'autel à notre place, épuisent toutes les subtilités pour réduire à rien notre juridiction. Oui, l'Église est l'objet de mille chicanes, de milles gênes, de restrictions éternelles. Sans cesse on prend du terrain sur elle, on la presse, on l'appauvrit, on l'exténue : il ne lui reste que le souffle. Encore une vexation de plus, et ce souffle s'éteindra. Voilà où l'on en viendra si l'affaire des Jésuites passe. Cet avant-poste une fois enlevé, je prétends qu'on profitera de cet avantage pour assaillir un peu plus tard et pour ruiner, si l'on peut, le corps de la place. Oui, je le prétends, je l'affirme, et aucun homme éclairé n'en doute.

Je conclus.

Je sais, Monsieur le Ministre, que plusieurs archevêques et évêques vous ont fait connaître que si les Jésuites étaient chassés de leurs maisons, ceux-ci trouveraient

un asile dans celle qu'ils habitent eux-mêmes. Comme je ne verrais, ainsi que ces prélats, dans ces religieux, que de pieux, de zélés auxiliaires qu'on nous ôte et des proscrits dignes de respect, j'ai l'honneur de vous prévenir que je me ferai gloire d'imiter l'exemple qui m'aura été donné. M. Cuvillier-Fleury, l'un des plus fameux rédacteurs des *Débats*, a dit en parlant des Jésuites : *Que nous font leurs vertus, puisqu'ils nous apportent la peste ?* Je voudrais bien savoir quelle est cette peste ? Serait-ce par hasard les maximes de l'Évangile que les Jésuites répandent soit chez les chrétiens, soit parmi les infidèles et les sauvages qui, depuis trois cents ans, ont fait subir le martyre à huit cents membres de cette compagnie ? Ou bien serait-ce le venin et les effets pernicieux de leur enseignement littéraire qui a formé Bossuet, Fénelon, le grand Condé, Descartes, les deux Corneille, Cassini, Huet, Bourdaloue, Pierre de Marca, le cardinal de Polignac et un très-grand nombre d'autres hommes éminents et célèbres, quoiqu'ils aient jeté moins d'éclat que les précédents. Quelle que soit la contagion généralement inaperçue que redoute de leur part l'écrivain que je viens de nommer, pour ce qui me touche, je recevrai avec joie de tels pestiférés. Pendant que M. Cuvillier-Fleury évitera avec horreur les Jésuites, s'il en reste parmi nous, de crainte d'être frappé d'un air délétère, je me plairai à respirer la bonne odeur des vertus qu'il a la singulière franchise de leur reconnaître. Dieu sait lequel des deux, de lui ou de moi, aura la raison de son côté.

Surtout, je gémirai profondément devant ce grand Être, en remarquant que la religion dont la France a tant de besoin ne goûte quelque repos parmi nous que pour perdre bientôt elle-même la paix qu'elle donne au monde, et que pour toute consolation des effroyables maux qu'elle a

3.

soufferts, elle voit trop souvent de nouveaux malheurs ramener son affliction et rouvrir ses blessures.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, etc.

† Claud.-Hip., *Év. de Chartres.*

Chartres, le 19 mai 1845.

PORTRAIT DE M. VERHAEGEN.

Dans une brochure flamande qui a pour titre : *Le Juif-Errant dans une maison de fous avec le grand Avocat de la loge et comp.*, on voit figurer en premier lieu parmi les soi-disant libéraux : « M. Verhaegen, qui à l'église de Boisfort semble faire *le dévot*, et qui à Bruxelles est un des collaborateurs d'une feuille, dont *l'imposture, la mauvaise foi, la haine des prêtres et de la religion* sont devenues proverbiales; M. Verhaegen, qui dans ladite feuille fait imprimer les mots *respect pour la religion* et qui a l'impudence d'offrir une médaille à l'auteur *de l'ouvrage le plus impie*, que notre siècle ait produit; M. Verhaegen qui a osé reprocher dernièrement à une grande partie de la chambre, qu'elle porte un drapeau *déchiré* et *souillé* et qui a montré plus d'une fois qu'à défaut de talents et d'autres qualités les moyens les plus honteux lui sont bons, pour satisfaire ses vues ambitieuses; pour rester dans la Chambre des Représentants, ou bon an mal an il fait perdre au moins trente séances dans le cours d'une session en parlant des choses, dont il n'a pas la moindre connaissance.

On se souvient encore de ce que les soi-disant libéraux ont inventé et mis en avant à l'occasion des élections de 1841 pour en imposer aux électeurs et pour rendre odieux par le fantôme *de la dîme* et *de la main morte* les hommes les plus respectables du pays. On sait que M. Verhaegen n'a pas rougi de confirmer dans la Chambre même cette imposture. On connaît aussi le chef-d'œuvre flamand que les journaux ont publié dans ce temps..... la fameuse circulaire électorale, dans laquelle M. Verhaegen engageait

les gens simples à venir le trouver en secret, et *à n'en rien dire à M. le curé.* Cette recommandation marque assez la *pureté* d'intention du pieux bourgmestre de Boisfort dans ce temps-là. Il est vrai que le *vertueux* Verhaegen n'a pas voulu reconnaître cette lettre dans la Chambre.

Mais s'il n'en était pas l'auteur, pourquoi n'a-t-il pas obligé les rédacteurs de journaux à se rétracter au plus vite? N'était-ce pas parce que M. Verhaegen savait très-bien, qu'ils avaient les pièces de conviction entre les mains? Puis, personne n'ignore quelle foi on doit ajouter aux paroles de ce *saint homme.* En voici encore une preuve :

Quand M. Verhaegen, après l'adoption de la loi communale eut reçu sa démission de bourgmestre, on a eu recours aux intrigues ordinaires, pour embarrasser le gouvernement dans la nomination d'un nouveau bourgmestre. Mais M. Nothomb, qui est encore un peu plus fin que la clique libérale, a trouvé bon de nommer à M. Verhaegen un successeur en dehors du conseil, M. Decartier l'homme *le plus respectable et le meilleur* de toute la contrée. Mais *par là même* il devait déplaire à M. Verhaegen. L'honorable représentant devait désapprouver en pleine Chambre, ce choix du ministre; mais pour quelle raison? sous quel prétexte? Devinez. Parce que M. Decartier n'a pas les qualités nécessaires pour être à la tête de la commune de Boisfort? Non. Parce qu'il ne répond pas aux désirs du peuple? Non plus. Parce que peut-être il n'a pas de si *grands talents* que M. Verhaegen? Ho, ho, c'est se moquer un peu du monde. Je vous le donne en dix; parce que M. Decartier ne sait pas le flamand!!! Parce que M. Decartier ne sait pas le flamand? Mais doit-on donc savoir tant du flamand, pour s'y entendre comme M. Verhaegen? On ne le dirait pas du moins à en juger d'après le chef-d'œuvre qu'on a nommé plus haut. Mais badinage à part... M. Osy répond à M. Verhaegen que

la veille il a entendu M. Decartier, parler très-bien le flamand et même le patois de Bruxelles. M. Verhaegen qui n'a pas coutume de céder, soutient qu'il n'en connaît pas un mot. Qui est ici l'imposteur,

M. Verhaegen ou M. Osy?

Malgré tout cela; *l'Observateur* loue énormément M. Verhaegen, ou plutôt M. Verhaegen se loue énormément lui-même dans l'*Observateur*. A l'entendre, il est le modèle des représentants, le phénix des hôtes de ces bois, et si son plumage ressemblait à son ramage, Mirabeau n'aurait qu'à se bien tenir, Démosthène courrait grand risque de devoir vider les lieux où il siége sur le trône d'or de l'éloquence, et Cicéron, pour sûr, verrait sa glore s'en aller en vaine fumée. C'est que vous ne savez pas ce que c'est que M. Verhaegen! M. Verhaegen a les premiers poumons du pays, des poumons de la force de plusieurs chevaux, et, on a beau dire, un organe ronflant et métallique qui parcourt tous les tons de la gamme sans gêne et joue en faux-bourdon avec autant de succès qu'en mode majeur; c'est une puissante machine pour donner du relief aux idées qu'on pourrait avoir. A vrai dire, c'est par là que pèche M. Verhaegen. Il n'a pas d'idées, et à voir l'âge auquel il est parvenu, il est difficile de croire qu'il lui en pousse.

Il a beau se mettre à la torture, se rabattre sur toutes choses, prendre tour à tour à cœur, comme il le dit dans l'*Observateur*, *l'intérêt de la ville de Bruxelles, l'intérêt de la magistrature, l'intérêt de l'armée, l'intérêt du commerce et de l'industrie en toute occasion sans exception, l'intérêt de la classe ouvrière dans la récente loi des céréales, l'intérêt de tous ceux qui ont besoin de réclamer l'intervention de la représentation nationale*, tout cela ne sert de rien : le seul intérêt que M. Verhaegen ait oublié de prendre à cœur, c'est celui de la raison, avec laquelle il est en guerre

ouverte. Qu'importe, je vous prie, le bourdonnement de M. Verhaegen autour du char de l'État? L'a-t-il fait avancer d'un pouce, ou plutôt ne voyons-nous pas la marche s'en ralentir en raison directe des efforts qu'il fait pour la précipiter?

L'intérêt de la ville de Bruxelles? Nous le demandons : si la capitale n'avait eu que des défenseurs de la force de M. Verhaegen, si le gouvernement et la majorité n'étaient venus d'eux-mêmes combler le gouffre de ses finances, où en serions-nous?

L'intérêt de la magistrature? l'intérêt de l'armée? grandes questions où M. Verhaegen s'honore d'avoir pu suivre de loin le pouvoir qu'il veut renverser! Notez, en effet, cette singulière contradiction : M Verhaegen demande qu'on le réélise.... Pourquoi? Parce que dans les affaires les plus considérables il s'est attelé au char ministériel qui n'avait que faire de son aide, et c'est pour briser ce char et autre chose encore qu'il réclame les suffrages des électeurs!

Nous ne disons rien de l'intérêt que M. Verhaegen porte à l'industrie, au commerce sans exception et à tous ceux qui ont besoin de réclamer l'intervention de la représentation nationale. Dans toutes les questions d'industrie et de commerce, l'ex-député de Bruxelles a parlé et agi contre l'opinion de la majorité de ses commettants, et tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle point, l'avouent. Qui s'avisera, je vous prie, de dire que M. Verhaegen entende rien à ces choses-là, et que jamais il ait fait autre chose que de ronflantes déclamations pour les embrouiller?

Quant aux intérêts personnels que M. Verhaegen a défendus à la Chambre, ce pourrait être un titre aux yeux des individus dont il a plaidé la cause, si presque toujours il ne l'avait perdue par ses ridicules exagérations. Nous n'en rappelerons pas tous les exemples; mais qui ne sait ce que

sont devenus la plupart des procès que M. Verhaegen a portés devant le Parlement? qu'on nous en cite un seul qu'il ait gagné!
